

Gazette du Palais

Directeur honoraire : Jean-Gaston Moore
 Président : François-Xavier Charvet
 Directeur de la publication : Pierre-Yves Romain
 Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
 Rédacteur en chef adjoint : Iris Jousseaume
 Rédacteurs : Catherine Berlaud,
 Philippe Graveleau, Marie Rajchenbach
 Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
 Assistante de direction : Evelyne Chelza

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris
 Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17
 Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
 Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60
 Courrier : redactiongp@lextenso.fr

Tarifs 2016

* Prix TTC au n° : 15,32 €
 + frais de port
 * Abonnement France (un an) :
 Journal seul : 362,46 € TTC
 Recueils + table seuls : 372,67 € TTC
 Journal, recueil + table : 513,56 €
 * Abonnement étranger (un an) :
 Journal seul : 405 €
 Journal, recueil + table : 621 €

Éditeur :

LA GAZETTE DU PALAIS – SOCIÉTÉ DU HARLAY
 SA au capital de 98 460 €
 Président : François-Xavier Charvet
 Directeur Général : Pierre-Yves Romain
 12, place Dauphine 75001 Paris

Internet : www.gazettedupalais.com
 Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097
 ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
 Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
 sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
 courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
 et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas
 de page et espaces compris). Nous vous remercions
 par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
 ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
 La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
 communiqués.

Actualité

- L'avocat, *persona non grata* dans la Constitution française 5
- Les mentions de spécialisation, une solution à l'uberisation ? 9
- « Nos dirigeants confondent État de droit et droit de l'État »
 entretien avec Frédéric SICARD et Dominique ATTIAS 11

Doctrine

- Le rôle moteur de la cour d'appel de Paris dans le développement
 de la conciliation judiciaire et de la conciliation de justice
 étude par Chantal ARENS et Natalie FRICERO 15
- Versement de pièces pénales issues d'une instruction dans une ins-
 tance civile : focus sur le cas particulier de l'ordonnance de non-lieu
 étude par Rémi LORRAIN et Cyril BONAN 18
- La preuve du *revenge porn* en matière civile : réflexes et réflexions
 note par Sylvian DOROL sous Proj. L. n° 3318, 9 déc. 2015, pour une République
 numérique 26
- « *Name and Shame* » : publication et affichage, l'impossible droit
 à l'oubli ?
 étude par Valérie-Odile DERVIEUX 29

Jurisprudence

- L'heureuse obligation faite au magistrat de motiver sérieusement
 sa décision de perquisitionner l'avocat
 note par Vincent NIORÉ sous Cass. crim., 9 févr. 2016 33
- La présomption de responsabilité du locataire de l'immeuble
 incendié de l'article 1733 du Code civil ne joue pas
 pour les dommages subis par les tiers au rapport locatif
 avis par Bruno STURLÈSE sous Cass. 3^e civ., 28 janv. 2016 37
- Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits
 de l'Homme
 par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA 39
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation 48
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
 par Philippe GRAVELEAU 53
- Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits
 de l'Homme 56

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

57

Sous la responsabilité scientifique de
 Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN